

dispositif	objectif	cible	Bénéficiaires	Financement	résultats déjà obtenus	modalités	surface minimale	service instructeur	taux d'aides	dépenses aidées	durée	structures associées
diagnostic préalable au renouvellement	orienter le renouvellement de manière pertinente vis-à-vis du pilt en place, des stations, des évolutions climatiques et des enjeux environnementaux. Orienter le dossier vers le dispositif d'aide le plus approprié	tous peuplements à renouveler	propriétaires privés et publics (hors Etat)	Région	cf. 1ère partie DynamicBois	dépôt individuel + réalisés par un professionnel	4 ha	DRAAF	70 % sur base forfaitaire (500 € + 100 €/ha)	études préalables - préparation - achats/mise en place des plants - entretiens (4 ans) - protections gîbler	Jusque 31/12/2022	
AMI DynamicBois	renouveler les ptils pauvres → alimentation filière bois-énergie + production de bois d'oeuvre à terme	peuplements pauvres (valeur < 4 000 €/ha)	propriétaires privés et publics (hors Etat)	Etat (MTE/SANEM)	544 ha fin 2019	dépôt individuel + diagnostic réalisé par un professionnel + exploitant BE partenaire	4 ha (tots > 1 ha)	DRAAF	40%	études préalables - préparation - achats/mise en place des plants - entretiens (1 an) - protections gîbler	Jusque 31/12/2020	Atlambois
PDRR reboisement	renouveler les peuplements en essences adaptées	peuplements les moins riches (valeur < 8 000 €/ha)	propriétaires privés	Europe (FEADER) + EIM (MAAI)	542 ha fin 2019	dépôt individuel		DRAAF	50%	études préalables - préparation - achats/mise en place des plants - entretiens (1 an) - protections gîbler	Jusque 31/12/2020	
PDRR reboisement – transition	renouveler les peuplements en essences adaptées	peuplements les moins riches (valeur < 8 000 €/ha)	propriétaires privés	Europe (FEADER) + EIM (MAAI)	-	dépôt individuel		DRAAF	50%	études préalables - préparation - achats/mise en place des plants - entretiens (1 an) - protections gîbler	2021-2022	
PDRR 2023-2027	à définir	à définir	à définir	Europe (FEADER) + EIM (MAAI)	-	à définir	à définir	à définir	à définir	à définir	à partir de 2023	à définir
Plan de relance Etat	conversion écologique de notre économie	peuplements sinistrés (scolytes) – peuplements vulnérables – peuplements pauvres	propriétaires privés et publics (hors Etat)	Etat (MAAI) Par le financement conventionnel	-	AMI (> 300 ha) + dossiers individuels	aucun/ projet	DRAAF (par mutualisation des DDT)	60 % (ptils vulnérables et 80 % (ptils sinistrés)	préparation plantation ou régé naturelle - achats/mise en place des plants - entretiens (jusque fin 2024?) - protections gîbler	2021 à 2024 (dossiers engagés avant 15/12/2022 et réalisés avant fin 2024)	
Dispositif régional d'aide au reboisement	à définir	à définir	à définir	Région	-	à définir	à définir	à définir	à définir	à définir	à partir de ?	
Du Peuplier pour l'Avenir	renouveler les surfaces de peupleries après récolte	remise en production des peupleries au travers d'un abondement du MAA à la charte « Merci le Peuplier » Seulement en 49	Propriétaires (publics ou privés) ayant signé la charte MAA « Merci le Peuplier »	MAA	91 ha en 49 fin 2019	dépôt individuel		CRPF + CNP	2,50 € / plant		30/05/2022	
Abondement régional à la Charte Merci le Peuplier	renouveler les surfaces de peupleries après récolte	remise en production des peupleries au travers d'un abondement de la Région à la charte « Merci le Peuplier ».	Propriétaires (publics ou privés) ayant signé la charte MAA « Merci le Peuplier »	Région	-	Dépôt individuel		CNP + ATLAMBOIS	2,50 € / plant		31/12/2022	
Label Bas-Carbone	transition écologique		propriétaires privés					DREAL				CRPF